

144 boulevard de La Villette 75019 Paris
Téléphone : (33) 1 58 39 30 20
Télécopie : (33) 1 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org

17 Boulevard de la libération 93200 Saint-Denis
Téléphone : (33) 1 42 43 35 75
Télécopie : (33) 1 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr - www.sudrail.fr

Rencontre internationale des 1^{er}, 2 et 3 juillet 2016 à Sao Paulo contre les privatisations et en particulier celle du métro de Sao Paulo, suivie de deux journées de travail du Réseau Rail Sans Frontière



Sommaire

- Journée du 1^{er} juillet 2016 : pourquoi cette invitation par le syndicat CSP Conlutas.
- Journée du 2 juillet 2016 : intervention des différentes délégations.
- Journée du 3 juillet 2016 : interventions et déclarations.
- Journée du 4 juillet 2016 : intervention des différentzs délégations dans le cadre de RRSF.
- Journée du 5 juillet 2016 : suite des interventions des différents pays et adoption des motions + meeting sur le conflit social français.
- Journée du 6 juillet 2016 : réunion de coordination du Réseau syndical international de solidarité et de luttes (réunion CSP Conlutas - CGT-e - Solidaires).

Délégation Solidaires :

François-Xavier AROULS : Solidaires Groupe RATP
Nara CLADERA : Commission internationale de Solidaires
Eric DECAMPS : SUD-Rail
Michel DESMARS : SUD-Rail
François GIRODON : SUD-Rail – Solidaires transports
Marie Lise GIRODON : SUD-Rail – Solidaires transports
Christian MAHIEUX : SUD-Rail - Commission internationale de Solidaires
David WEHRLI : SUD-Rail



International trade union network of solidarity and struggle

Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas

Red sindical internacional de solidaridad y de luchas

Rete sindacale internazionale di solidarietà e di lotta

الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال

www.laboursolidarity.org



Journée du 1^{er} juillet 2016 :

La rencontre commençant à 18h00, nous avons visité le mémorial de la Résistance de Sao Paulo. De 1930 à 1945 puis de 1964 à 1985, le Brésil a été sous dictature militaire. Ce mémorial est le lieu où furent enfermé-e-s et torturé-e-s des opposant-es politiques au régime militaire. C'est à travers des témoignages de certain-e-s survivant-e-s qu'ont pu être reconstituées notamment les cellules et les messages qui avaient été gravés sur les murs.

Les rencontres commencent avec une intervention du Président du syndicat brésilien CSP Conlutas, qui explique le pourquoi de cette initiative. Le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites mis en place à l'initiative de Solidaires, de la CGT espagnole et de CSP Conlutas, était présent à la table, en la personne d'Angel Bosqued de la CGT.

Ce que nous avons en commun, entre toutes les organisations présentes à cette rencontre, c'est bien la privatisation des services publics et ses conséquences pour les salarié-e-s et les usagers. Aux quatre coins de la planète, les grands groupes capitalistes tentent de spolier l'argent public destiné au transport public, pour reverser des dividendes à quelques actionnaires. En France, nous connaissons cette situation avec Transdev, Kéolis ou RATP Dev qui trustent les marchés publics pour obtenir des délégations de services publics (DSP). D'ailleurs, le camarade de Solidaires Groupe RATP a pu rappeler aux camarades de CSP Conlutas, que la RATP avait participé à l'automatisation de la ligne 4 du métro de Sao Paulo.

Réuni-e-s ces trois jours, nous, militant-e-s de différents syndicats du monde entier, avons envoyé un message aux capitalistes : nous n'allons pas laisser faire la privatisation de la ligne 5 du métro de Sao Paulo ! La date du 1^{er} août 2016 a été actée comme journée d'action internationale contre la privatisation du métro de Sao Paulo. Des actions seront menées à l'initiative de chaque syndicat : rassemblement devant les ambassades, rassemblement devant le siège de la RATP à Paris, préavis de grève,..., toutes actions de solidarité envers les salariés du métro de Sao Paulo et contre le gouvernement du Brésil, présentant les méfaits d'une possible privatisation.

Christian MAHIEUX, au nom de l'Union syndicale Solidaires, a développé la lutte contre la loi El Khomri devant les brésiliens-nes très impressionné-es par ces quatre mois de lutte.

Journée du 02 juillet 2016 :

Les délégations africaines, européennes, asiatiques, nord-américaines et sud-américaines, ont pu décrire les luttes et l'avancée des différentes privatisations dans les transports publics de leurs pays respectifs. Ils ont réitéré leur soutien à la lutte des brésiliens-nes contre la privatisation du métro de Sao Paulo.

François GIRODON est intervenu pour l'Union Solidaires Transports. Pour la petite histoire, il y avait « 2 UST » de présentes à cette rencontre, l'une française et l'autre brésilienne, signifiant Union Solidaire des Travailleurs.

Il y a les différents discours à la tribune, et il y a les rencontres qui peuvent se faire tout au long de cette rencontre. Ainsi François Xavier AROULS de Solidaires Groupe RATP a pu écouter le témoignage d'une militante de CSP Conlutas travaillant dans le métro de Sao Paulo, qui a été licenciée en 2014, peu de temps avant la Coupe du monde de football, pour fait de grève. Elle fait part des 42 personnes qui avaient été, illégalement, licenciées. Des actions en justice sont en cours pour demander leur réintégration. Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes a réalisé plusieurs communiqués de soutien à ces travailleurs en lutte.

Entre les interventions des représentant-e-s des organisations étrangères, des militant-e-s des syndicats du métro de Sao Paulo ou de Rio de Janeiro nous font part de leur expérience de travail au quotidien, de leurs luttes syndicales, celles menées et celles à organiser.

Une représentante du syndicat du Métro de Sao Paulo nous fait part de revendications spécifiques aux femmes. Elle décrit la violence que subissent les femmes dans ce pays. Ainsi, sur une population de 200 000 000 d'habitant-e-s, une femme est victime d'agression sexuelle toutes les... 2 minutes !!! Une disposition a été prise dans le métro de Rio de Janeiro, où des voitures sont réservées exclusivement aux femmes de 05h00 à 09h00 et à partir de 17h00. Au sein du syndicat, la proportion des femmes au sein du Bureau Exécutif ne peut être inférieure à 20 %.

Autre fait marquant au Brésil, le racisme subi par la population noire, qui est pourtant majoritaire. Un racisme dont a été victime notre camarade malien Matmatha THIENTA qui est resté bloqué près de 24h00 dans l'aéroport de Sao Paulo, la police prétextant l'invalidité du visa, pourtant délivré par l'ambassade brésilienne à Bamako... Il aura fallu l'intervention du syndicat du métro de Sao Paulo auprès d'un député pour que la situation se débloque. Notre représentante Nara CLADERA et le syndicat CSP Conlutas insistant auprès des autorités policières pour obtenir des excuses publiques envers notre camarade.

Journée du 3 juillet 2016

Les interventions des différentes délégations étrangères ont alterné avec les interventions du syndicat brésilien. Puis, le syndicat CSP Conlutas a proposé une motion, amendable par les différent-es participant-es. De notre côté, nous avons rappelé que cette réunion ne suffisait pas à endiguer la privatisation des services publics et en particulier celle du métro de Sao Paulo. C'est bien un travail régulier en lien avec les différents réseaux qui existent, comme le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Voici les résolutions votées :

La Réunion internationale des travailleurs des transports contre la privatisation a eu lieu à Sao Paulo, au Brésil, du 1^{er} au 3 Juillet 2016 en présence des délégations du Royaume-Uni, du Chili, du Botswana, de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal, des États-Unis d'Amérique, du Liban, de la Namibie, de la France, du Sénégal, du Maroc, du Mali, de la Tunisie, de l'Argentine, de l'Inde, de la Syrie, du Cachemire et des États brésiliens comme São Paulo, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Piauí, Ceará, Minas Gerais, Pernambuco et Distrito Federal, qui ont décidé d'**une journée internationale d'action contre la privatisation et pour la réintégration des travailleurs injustement licenciés qui se tiendra en septembre pour l'annonce de la privatisation de la ligne 5 de São Paulo. Une autre action contre la privatisation du métro aura lieu le 1er août pour de l'ouverture des jeux olympiques.**

Arrêtons la privatisation ! Les transports en commun sont un droit !

Tous les moyens de transports en commun, de passagers ou de marchandises - rail, route, air et mer - sont attaqués à travers le monde. Privatisation, partenariat public-privé, concessions, externalisation, restructuration et déréglementation sont toutes réalisées par les gouvernements pour répondre aux intérêts des grandes sociétés, des actionnaires et des banquiers.

Inspiré par le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions capitalistes mondiales réalisent des privatisations qui engendrent la précarisation du travail, la baisse des salaires, moins d'emplois, moins de travail et de droits sociaux, augmentation des tarifs et diminution de la sécurité des usagers et de l'environnement. Le racisme, le sexisme, l'homophobie et la xénophobie sont leurs armes pour nous diviser. En plus de la brutalité policière et la criminalisation de toutes les luttes sociales, les mesures répressives comprennent des restrictions juridiques de «service essentiel» pour empêcher le droit de grève. Ils veulent privatiser les chemins de fer, les routes, les ports, les aéroports et les sociétés de transport public qui sont des secteurs stratégiques pour la souveraineté des peuples.

Tous ensemble, restons unis pour mener à bien les luttes dans le milieu du travail, les entreprises et dans

chaque pays pour défendre les intérêts des classes ouvrières et populaires. Transports, Santé, Education et Environnement, sont la base de nos conditions de vie, qui ne devraient pas être traités comme des marchandises et sources de profits.

Il est nécessaire d'augmenter les effectifs, les salaires et les droits du travail pour tous les travailleurs des transports, sous-traitants ou non, afin d'avoir un meilleur niveau de vie et des transports en commun abordable, exempts de harcèlement sexuel.

Il faut élever la conscience des travailleurs et celle du peuple en même temps que la solidarité internationale pour renforcer la lutte contre la privatisation, afin d'obtenir des transports publics de qualité et abordables.

Stop à la privatisation et la sous-traitance !

Du travail et des droits pour tous !

Stoppons la criminalisation du travail et des mouvements sociaux !

Pour le droit de grève et les luttes ouvrières !

Solidarité Internationale pour toujours !

La lutte pour les droits démocratiques au travail est celle de World-Wide.

L'un de nos délégués internationaux des États-Unis, Erek Slater, a été illégalement licencié alors qu'il exerçait son travail depuis 10 ans en tant que pilote pour la Chicago Transit Authority (CTA). Il a été congédié pour son activité syndicale. Erek est un délégué syndical élu et membre du conseil exécutif du Syndicat uni du transport (ATU), section locale 241. Ceci est une attaque directe contre le mouvement syndical et les travailleurs expatriés.

Les travailleurs présents à la Conférence internationale des travailleurs des transports contre la privatisation à Sao Paulo, Brésil (1-3 juillet 2016) appellent à la réembauche immédiate d'Erek ainsi qu'à celle de tous les autres travailleurs injustement licenciés de la Chicago Transit Authority. Nous avons étendu la solidarité internationale aux 190.000 familles des travailleurs de l'Amalgamated Transit Union et à tous les autres travailleurs d'Amérique du Nord.

Motion de soutien aux travailleurs britanniques.

Nous soutenons les travailleurs britanniques qui ont été rejetés l'UE. Les gouvernements de l'UE et du Royaume-Uni ont mis en œuvre la privatisation, la déréglementation et les attaques sur les droits de la négociation collective. Nous croyons que tous les travailleurs européens doivent s'unir contre ces gouvernements capitalistes qui mettent en œuvre ces attaques. Nous soutenons les travailleurs qui luttent contre ces attaques sur tous les continents et qui luttent pour la défense de tous les services publics.

Mouvement de solidarité avec les travailleurs des chemins de fer indiens.

Le 11 Juillet 2016, 3,5 millions de travailleurs employés par le gouvernement central indien vont se mettre en grève. C'est un moment historique, car c'est la première fois en près de 40 ans, que les travailleurs de l'Indianrail vont s'engager dans une grève illimitée ! Il faut se rappeler que la dernière fois que les travailleurs de la Indianrail se sont mis en grève, tout le pays a été mis à l'arrêt et de la Gouvernement central a dû déclarer l'état d'urgence pour reprendre le pouvoir. Encore une fois, l'histoire nous a amené à une situation où les travailleurs et les capitalistes se sont retrouvés face à face.

Bien qu'il existe de nombreuses raisons à cette grève, les problèmes les plus urgents qui ont provoqué cette action des travailleurs étaient la façon dont la 7ème Commission salariale a été traitée. Cette Commission a été chargée de la recherche relative à la rémunération des employés du gouvernement central dans ses différents départements. Les travailleurs ont beaucoup espéré de la Commission salariale, que les griefs légitimes des travailleurs seraient abordés et qu'une augmentation de salaire substantielle serait obtenue... mais rien de tout cela n'est arrivé ! Tout d'abord, le gouvernement a retardé l'approbation du rapport de plusieurs mois, donc aucune augmentation de salaire matérialisée. Lorsque le rapport a été préparé, il a été constaté que l'augmentation de salaire était la plus basse de toutes les commissions de rémunération ! Le calcul que le gouvernement a utilisé est combattu par tous les syndicats, car il est arbitraire, et ignore la hausse du coût de la vie. Deuxièmement, le gouvernement a retardé la mise en œuvre de la paie de 6 mois entiers, malgré les recommandations de la Commission !

Pendant toute cette période, les travailleurs se sont vu refuser les avantages de la commission de rémunération. En troisième lieu, comme si cela ne suffisait pas que le gouvernement se soit assis sur le rapport et ait donné une augmentation de salaire dérisoire, il a poursuivi ses attaques sur les pensions. Il y avait peut-être une seule et unique recommandation positive faite par le 7ème CPC. Cela a permis de donner un certain soulagement dans le droit à la pension des retraités. Le gouvernement a proposé de rejeter cette recommandation pour des raisons formelles très fragiles. Le secrétaire général du Syndicat des travailleurs des chemins de fer du Sud a été interrogé par le Times of India où il a expliqué : "Deux des questions les plus importantes qui vont déclencher la grève sont les retards excessifs dans la prise de décisions sur les recommandations salariales et le refus du gouvernement et de la Commission de rétablir l'ancien régime à prestations déterminées statutaires de pension à tous les employés, à la place du régime de retraite contributif ... ". Ces deux questions ont suscité la plus grande colère parmi les travailleurs parce qu'elles touchent directement à leur vie quotidienne. Aujourd'hui, 7 syndicats du gouvernement central, principalement la Poste, la Défense et le Chemin de Fer ont déclaré leur intention de grève le 11 Juillet 2016.

Tous ces secteurs constituent les activités essentielles dont dépend le pays. Cette grève, si elle est menée avec succès, mettrait le pays à l'arrêt ! Cependant, elle expose également les travailleurs à un grand danger car le gouvernement fera tout son possible pour casser la grève. La seule façon de repousser le gouvernement avec succès, c'est d'obtenir la solidarité internationale. Si les travailleurs du monde entier apportent leur soutien aux travailleurs en Inde, ils pourront lutter avec audace et courage. Le gouvernement serait mis à mal.

Solidarité aux travailleurs des chemins de fer indiens !

Les travailleurs du monde s'unissent ! Unis, nous ne serons jamais vaincus !

Motion de soutien à la lutte des travailleurs français

Les travailleurs présents à la réunion internationale des travailleurs des transports contre la privatisation soutiennent la lutte des travailleurs français contre la réforme du travail proposée par le gouvernement.

La France est unie pour lutter contre cette réforme du travail qui supprime les droits acquis par les travailleurs, impose une législation plus souple et détériore les conditions de travail.

Tous solidaires avec cette lutte ! Unité contre cette réforme du travail !

Autres motions adoptées :

- Motion de soutien à la lutte de l'Union Nationale des Aéroneutes contre le projet de loi « opening the sky » pour les entreprises internationales.
- Mouvement de solidarité avec les femmes écrivains brésiliennes noires.
- Motion contre la criminalisation des luttes sociales ! Contre l'expulsion de SINTUFF (syndicat local des employés de l'Université fédérale de Rio de Janeiro).



Coté organisation, félicitations à CSP Conlutas et au syndicat des Métroviarios de Sao Paulo pour l'accueil et l'organisation ! Cette rencontre se déroulait dans les locaux du syndicat, plus précisément dans le gymnase ; la restauration était assurée par la cantine du syndicat.

François Xavier AROULS, Nara CLADERA et François GIRODON ont participé à une réunion de différents syndicats de métro d'Amérique : Chili, Argentine, Brésil, Colombie, Etats-Unis. Nous n'étions présent-es qu'en tant qu'observateurs, mais nous avons pu dire que nous respectons le travail que ces différents syndicats avaient déjà accompli et que nous nous proposons d'apporter notre contribution concernant les améliorations des conditions de travail à revendiquer : danger des ondes électromagnétiques, conséquences du travail sous terre, automatisation,... Et aussi un soutien contre les discriminations antisyndicales.

Journée du 4 juillet 2016

C'était la première journée des réunions de travail du Réseau Rail Sans Frontière. Etaient présentes des délégations faisant partie du Réseau : Mali-SYTRAIL/UMT, Sénégal-SUTRail/CNTSFC, Sénégal-SYNAPT/CONTS, Espagne- SFF/CGT, Maroc-ODR/ODT, France-SUD-Rail et Solidaires groupe RATP, et d'autres non (encore) membres : Brésil- CSP Conlutas, Tunisie-FGCFT/UGTT, Namibie-TUCNA, Grande Bretagne-RMT, Etats Unis-ATU.

après une introduction de Christian MAHIEUX et Michel DESMARS, rappelant ce qu'est le Réseau Rail Sans Frontière, le travail déjà réalisé, les engagements de la dernière réunion et les perspectives, chaque délégation a décrit la place du ferroviaire, des services publics et du privé au sein de son pays. Il en ressort que partout les recettes du libéralisme sont à l'œuvre pour imposer toujours plus de productivité, de rentabilité au profit des actionnaires, les besoins des populations passant au second plan, quand elles ne sont pas ignorées.



Journée du 5 juillet 2016

La deuxième journée des réunions de travail a été ponctuée par d'autres interventions, ainsi que par l'adoption de résolutions et de motions de soutien, qui pourront être transformées en courrier à adresser aux directions d'entreprises ferroviaires et gouvernements. Ces textes sont repris en annexe.

Motions de solidarité

- Métro au Brésil.
- ScotRail et GTR en Grande-Bretagne.
- KPTU en Corée.
- Dakar/Bamako en Sénégal et au Mali.
- Mouvement social en France.
- Il y en a une autre, à propos du Maroc, que nous diffuserons ou non dans quelques jours, selon l'évolution - ou pas - de la situation.

Textes internes au Réseau

- Nos priorités.

- Nos priorités en Afrique.
- Nos priorités en Europe.

Textes d'orientation générale (reprise de textes adoptés en 2015)

- Sécurité ferroviaire.
- Cheminot-es et usagers du monde entier, unissons-nous !

Un nouveau numéro d' « Ensemble » le bulletin du Réseau Rail Sans Frontière, sortira en septembre pour relater ces deux jours.

Dans la soirée, Christian MAHIEUX, David WEHRLI et Nara CLADERA étaient présents à la tribune pour retracer l'historique du conflit de quatre mois contre la loi El Khomri dite Loi « Travail ». David WEHRLI est intervenu plus particulièrement sur le conflit à la SNCF.



Avant de commencer ce meeting, une photo réalisée par François GIRODON a été offerte au syndicat CSP Conlutas en hommage à leur militant, Didi, décédé il y a deux ans.

Journée du 6 juillet 2016

CSP Conlutas, CGT-e et Solidaires ont tenu une réunion de coordination du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Le compte-rendu est en annexe.

Quelques liens à propos de cette rencontre internationale :

<http://cspconlutas.org.br/2016/07/encontro-internacional-de-trabalhadores-do-transporte-contraprivatizacao-inicia-com-mais-de-10-delegacoes-internacionais/>

<http://cspconlutas.org.br/2016/07/sindicalistas-da-europa-asia-e-africa-falam-sobre-a-luta-contraprivatizacao-em-seus-paises-confira-manifesto-comum-do-encontro-internacional/>

<http://cspconlutas.org.br/2016/07/dirigente-sindical-malines-e-vitima-de-racismo-e-fica-detido-por-24-horas-pela-policia-federal-no-aeroporto-de-guarulhos-em-sp/>

<https://www.flickr.com/photos/conlutas/28188696281/in/photostream/>

<http://www.metroviarios.org.br/site/>

Annexes :

Compte-rendu de la réunion de coordination du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Les textes adoptés lors des rencontres du Réseau Rail Sans Frontière.

Le texte servant de base à l'intervention Solidaires lors des réunions publiques organisées à propos du mouvement social en France.

Le texte de l'intervention SUD-Rail, sur la grève dans le secteur ferroviaire.



Réunion de coordination du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Bilan depuis la réunion de juin 2015

Nous avons tenu les engagements pris, mais devons noter que la journée d'action internationale en octobre s'est concrétisée de manière très différente selon les pays. Nous avons réalisé des choses supplémentaires : notre présence à la conférence Labor Notes, le travail engagé avec l'IDC via le syndicat portugais, les prises de position et contacts par rapport à la Palestine, etc.

Impulsion et coordination du travail sur les quatre thèmes retenus en 2015

- .1. Autogestion, contrôle ouvrier : Solidaires s'en charge.
- .2. Criminalisation des luttes : CSP Conlutas s'en charge.
- .3. Migrations : Solidaires voit si c'est possible.
- .4. Femmes : CSP Conlutas relance via la liste du groupe de travail et vérifie la possibilité d'une invitation des organisations du Réseau lors du congrès de Mulheres em luta, en 2017. Nous retenons l'idée d'organiser une journée spécifique, sur cette question des droits et des luttes des femmes lors de notre rencontre internationale de 2017.

Elargissement du Réseau

Il est nécessaire de confirmer les contacts de la conférence de Labor Notes ; Solidaires s'en charge. Solidaires relance aussi l'organisation namibienne présente aux rencontres Transport de Sao Paulo, le SAP (Suisse), KESK (Turquie), KCTU (Corée).. CGT voit notamment avec IP (Pologne), SAC (Suède), Sud Vaud (Suisse)... CSP Conlutas se charge des organisations portugaises, de celles d'Amérique latine présentes à la réunion Transports de Sao Paulo, et vérifie avec les deux associations indiennes leur implication syndicale.

CSP Conlutas rédige une lettre-type "d'invitation" à rejoindre le Réseau.

CSP Conlutas modifie le logo du Réseau, pour intégrer l'adresse du site.

Nous demanderons à chaque organisation membre du Réseau de faire apparaître le logo et un lien internet avec le site du Réseau, sur leur propre site et sur leurs publications.

Communication

A partir de septembre, nous lançons un bulletin mensuel, sous forme de lettre économique. Solidaires prend en charge.

Pour les traductions, Solidaires vérifie la possibilité pour l'espagnol (Solidaires et CNT-So). CSP Conlutas fera pour le portugais ; reste posée la question, essentielle, de l'anglais...

Campagnes

Chacune de nos organisations envoient des textes à propos de la protection sociale ; ensuite, nous voyons pour une proposition au Réseau.

Mêmes choses pour le thème des services publics.

CSP Conlutas enverra à CGT et Solidaires une proposition concernant la campagne d'IDC et la prochaine réunion dans ce cadre.

Prochaine réunion du Réseau

Nous la prévoyons pour le deuxième semestre 2017, en septembre ou octobre. CGT confirme en septembre si elle peut l'organiser.

Prochaine réunion de coordination par Skype
27 septembre à 21 heures (heure française et espagnole)

Nos organisations syndicales, réunies les 4 et 5 juillet 2016 dans les locaux du *Sindicato dos metroviários de São Paulo*, soutiennent la lutte des travailleurs et travailleuses du Métro au Brésil.



Nous sommes solidaires et faisons connaître, dans chacun de nos pays mais aussi à travers nos réseaux syndicaux internationaux les luttes menées :

- **contre la privatisation** des réseaux encore publics, comme à São Paulo,
- **pour le retour dans le secteur public** des réseaux déjà privatisés, comme à Rio,
- **contre les agressions sexuelles** et morales envers les femmes,
- **pour la défense et l'amélioration des droits** de tous les salarié-es du Métro.

Nos organisations syndicales d'Amérique du sud, d'Amérique du nord, d'Europe, d'Afrique, d'Asie engagent une campagne internationale pour la réintégration des camarades licencié-es suite à l'historique grève du Métro de São Paulo en juin 2014.

Face à ce mouvement fortement soutenu par la population, le gouvernement de l'Etat de São Paulo et la direction du Métro ont eu recours à la répression :

- par la violence des forces militaires et policières, à plusieurs reprises, durant la grève ;
- par le licenciement de 42 grévistes après le mouvement.

Plus de 2 ans après, 37 des 42 licencié-es ne sont toujours pas réintégré-es et vivent grâce à la solidarité concrète et complète des collègues organisé-es dans le syndicat.

Le Réseau Rail Sans Frontière et le Réseau syndical international de solidarité et de luttes sont des outils de solidarité internationaliste. Nous les mettons à disposition de la lutte des travailleurs et des travailleuses du Métro brésilien.

Non à la répression antisyndicale, non aux licenciements des ouvriers grévistes !

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUTRail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTAM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

Nos organisations syndicales, réunies les 4 et 5 juillet 2016 dans les locaux du *Sindicato dos metroviários de São Paulo*, se félicitent de :



- La **résiliation du contrat de concession de l'axe Dakar-Bamako**, par les Etats du Mali et du Sénégal ; c'est le fruit des luttes menées notamment par les organisations syndicales maliennes et sénégalaises opposées à la privatisation des biens publics, des actions de collectifs populaires et du soutien de notre Réseau.
- La **réintégration du camarade Mahamane Thienta**, secrétaire général de SYTRAIL/UNTM.
- La **réparation des préjudices liés à la crise syndicale pour la reprise de Transrail** : licenciements, affectations et mutations arbitraires, au Mali et au Sénégal. Nous demandons la régularisation des Contrats à Durée Déterminée du Mali et du Sénégal.
- La **réintégration de Belif Sy et tous les camarades** licenciés arbitrairement.

Nous interpellons les autorités sur la nécessité de respecter les engagements pris quant aux décaissements des montants « 7 milliards » pour la gestion de la phase transitoire et l'implication des représentants des travailleurs dans le contexte de mise en œuvre du nouveau schéma institutionnel.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (**RMT**) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (**Solidaires**) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (**SFF/CGT**) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (**ODR/ODT**) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (**SUT-Rail/CNTS FC**) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (**SNTPTB/CNTS**) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (**SYTRAIL/UNTM**) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (**FGCFT/UGTT**) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (**ATU**) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (**FENAMETRO**) – Brésil.

Nos organisations syndicales, réunies les 4 et 5 juillet 2016 dans les locaux du *Sindicato dos metroviários de São Paulo*, soutiennent les luttes menées par les travailleurs et travailleuses d'Abelio ScotRail Services et Southern GTR (Govia Thameslink Railway).



A l'appel de RMT, les cheminots et cheminotes de ces deux compagnies ferroviaires ont récemment fait grève contre un projet de réorganisation qui est une atteinte grave à la sécurité ferroviaire ; et leur lutte continue. Au mépris de la sécurité des cheminots et des usagers, les directions de ces deux entreprises entendent mettre en place le système *Driver-only operation*, qui aboutirait à la suppression de 5 700 emplois d'accompagnateurs de train en Grande-Bretagne.

Une fois de plus, face à la détermination et la solidarité des travailleurs et des travailleuses, les patrons ont usé de la menace : recours judiciaires pour tenter de faire interdire la grève, dénonciation publique des grévistes et du syndicat, appel à du personnel d'encadrement pour essayer de briser la grève...

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • ScotRail opère en Ecosse ; • c'est une filiale de l'entreprise <i>Nederlandse Spoorwegen</i> des Pays bas. • <i>Southern GTR</i> est une co-entreprise, formée par la société anglaise <i>Go-Ahead</i> • et la filiale française de la <i>SNCF</i>, <i>Keolis</i>. | <p>→ Les patrons et les directions savent s'unir pour nous exploiter.</p> <p>→ Notre réponse doit être l'internationalisme de notre activité syndicale !</p> |
|---|--|

Nos organisations syndicales d'Amérique du sud, d'Amérique du nord, d'Europe, d'Afrique, d'Asie affirment leur solidarité avec les camarades d'Abelio *ScotRail Services* et *Southern GTR (Govia Thameslink Railway)* et soutiennent la campagne menée par le syndicat RMT pour mettre fin à la privatisation et pour revenir à un service public ferroviaire doté des moyens nécessaires.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (**RMT**) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (**Solidaires**) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (**SFF/CGT**) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (**ODR/ODT**) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (**SUTrail/CNTS FC**) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (**SNTPB/CNTS**) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (**SYTRAIL/UNTM**) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (**FGCFT/UGTT**) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (**ATU**) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (**FENAMETRO**) – Brésil.

Nos organisations syndicales, réunies les 4 et 5 juillet 2016 dans les locaux du *Sindicato dos metroviários de São Paulo*, soutiennent le mouvement social qui dure depuis 4 mois en France :



- Comme le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, les organisations membres du Réseau Rail Sans Frontière soutiennent les travailleurs et travailleuses qui luttent en France depuis le mois de mars, contre un projet de loi pro-patronal qui organise la remise en cause de tous les droits sociaux. **Le Réseau Rail Sans Frontière salue particulièrement la lutte menée par les travailleurs et travailleuses du secteur ferroviaire.**
- **Des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie avaient permis la généralisation d'un principe simple :**
 - le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
 - une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
 - même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.
- Donc, ce qui avait été obtenu par les luttes syndicales, dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es des entreprises où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.
- Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de Droite et de Gauche avaient écorné ce principe mais subsiste ce qu'on appelle « le principe de faveur ». Le projet de loi Travail annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce serait « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé** à travers le traditionnel chantage à l'emploi. C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.
- Le projet de loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé serait mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail se trouverait réduite à l'accompagnement d'un permis d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. Le projet contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs**. Cela fait des années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, ces deux dernières années.

Ce projet de loi s'inscrit dans une politique patronale internationale ; des lois similaires ont été imposées ou sont en projet dans d'autres pays. Cela conforte notre choix de construire un syndicalisme de luttes internationaliste.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUT-Rail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

Nos organisations syndicales, réunies les 4 et 5 juillet 2016 dans les locaux du *Sindicato dos metroviários de São Paulo*, se fixent les **priorités suivantes pour l'activité du **Réseau Rail Sans Frontière** dans les mois à venir :**



- **Appui aux camarades agressés-es par la violence patronale et gouvernementale :** arrestations, licenciements, répression, sanctions, etc. La solidarité internationale des travailleurs et des travailleuses est notre arme et nous continuerons à l'utiliser autant que de besoin, y compris au-delà du Réseau Rail Sans Frontière, par exemple par l'appui de l'ensemble du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- **Soutien aux grèves et autres actions syndicales directes des travailleurs et des travailleuses :** par delà les frontières et les réseaux, nos combats sont communs ; c'est pourquoi, notamment à travers le bulletin « Ensemble » nous faisons connaître les luttes à tous et à toutes.
- **Elargissement du Réseau vers l'ensemble du secteur ferroviaire :** plusieurs syndicats du Métro ont décidé de se coordonner internationalement, certains sont membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Tout en respectant cette volonté de se coordonner entre organisations du Métro, nous confirmons l'ouverture de notre Réseau Rail Sans Frontière aux organisations syndicales du Métro.
- **Renforcement du Réseau :** sur la base de « la déclaration de Casablanca » adoptée en 2010 et du manifeste « *cheminot-es et usagers du monde entier, unissons-nous* », nous continuons à travailler pour renforcer notre Réseau par l'intégration de nouvelles organisations syndicales. C'est nécessaire pour nous donner les moyens de réussir les actions que nous voulons mener et pour imposer les profondes transformations sociales auxquelles nous aspirons.
- **Un Réseau démocratique et efficace :** pour accompagner notre développement, nous mettons en place un bureau exécutif, composé d'un ou une représentant-e de chaque organisation membre. Il est chargé de coordonner l'activité du Réseau Rail Sans Frontière, de mettre en œuvre les décisions prises lors de nos réunions annuelles, d'assurer la publication du bulletin « Ensemble », de mener les campagnes nécessaires à la défense du service public ferroviaire et des droits des cheminots et cheminotes, de travailler à la réalisation d'une journée annuelle de mobilisation et d'information sur le transport public, de faire le lien avec le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUTRail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

Mandat de travail du Réseau Rail Sans Frontière à propos des systèmes ferroviaires européens :



Les organisations européennes membres du RRSF prennent la décision **d'organiser dans les mois qui viennent une rencontre des syndicats de travailleurs et travailleuses du secteur ferroviaire**, afin de discuter et de prendre des décisions, notamment à propos de :

- La **coordination des luttes** menées dans chacun de nos pays.
- Les **liens à mettre en place pour créer une véritable synergie** entre les organisations syndicales, professionnelles et interprofessionnelles, et les associations de défense du rail, les associations d'usagers des transports, etc.
- La lutte contre le « **quatrième paquet ferroviaire** »
- La nécessité de **construire une alternative syndicale**, de base et de masse, refusant les compromissions et sans sectarisme, dans le secteur ferroviaire à l'échelle européenne.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (**RMT**) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (**Solidaires**) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (**SFF/CGT**) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (**ODR/ODT**) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (**SUTRail/CNTS FC**) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (**SNTPTB/CNTS**) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (**SYTRAIL/UNTM**) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (**FGCFT/UGTT**) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (**ATU**) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (**FENAMETRO**) – Brésil.

Mandat de travail du Réseau Rail Sans Frontière à propos des systèmes ferroviaires africains :



- **La situation du rail africain mérite une attention particulière.** Le Réseau Rail Sans Frontière met en place **un groupe de travail spécifique** reposant sur les syndicats de ce continent, mais ouvert aux autres organisations.
- Il s'agit de **faire un état des lieux précis** de la situation et des dégâts du colonialisme et du capitalisme sur le système ferroviaire africain.
- A partir de là, et **en lien avec notre plate-forme commune, nous devons être en capacité de faire des propositions** pour que (re)vive le service public ferroviaire dans les pays d'Afrique.
- Ces propositions n'ont d'intérêt que si elles sont **en lien avec l'organisation d'actions syndicales permettant de les faire aboutir** ; c'est aussi une de tâches que de soutenir le développement et la structuration des organisations syndicales du Réseau.
- Un Bureau exécutif du Réseau est mandaté pour **mettre en œuvre ce travail dans les meilleurs délais.**

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (**RMT**) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (**Solidaires**) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (**SFF/CGT**) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (**ODR/ODT**) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (**SUTRail/CNTS FC**) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (**SNTPTB/CNTS**) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (**SYTRAIL/UNTM**) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (**FGCFT/UGTT**) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (**ATU**) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (**FENAMETRO**) – Brésil.

Solidarity with Cho Sung-deok, vice président of KPTU, arrested following a large demonstration of 14 november 2015 and threatened to 5 years in prison !



존경하는 판사님

Your Honour,

작년 11월 14일 한국에서 벌어진 총궐기투쟁 후에 노조 조합원·간부에 대한 형사상 기소와 구속 소식이 전 세계적으로 알려졌습니다. 이에 국제연합(UN)과 국제노동기구(ILO)와 같은 국제조직들이 인권과 노동기본권 침해를 심히 우려하여 개입에 나섰습니다. 세계 수많은 노동자들도 정부의 과잉대응을 규탄했고 한국 노동자·민중에게 지지와 연대를 보냈습니다.

Following the Mass People's Rally held in South Korea on 14 November last year, news of trade union officers and members being charged with criminal offenses and imprisoned was heard around the world. Concerned about the possibility of human and fundamental labour rights' violations, international organisations such as the UN and ILO began to intervene, while workers from across the world raised their voices in criticism of the government's excessive measures and sent their support and solidarity to the people and workers of South Korea.

그럼에도 불구하고 11월 14일에 참여한 수많은 노동자들이 형사상 처벌을 받게 되었고 7명이 구속된 상태로 아직도 재판 중입니다.

Despite these efforts, countless workers have now been convicted and sentenced, while seven more are still undergoing trial from behind bars.

조성덕 공공운수노조 부위원장이 이 구속자 중에 한명입니다.

Korean Public Services and Transportation Workers Union (KPTU) Vice President Cho Sung-deok is one of these seven jailed workers.

조성덕 부위원장은 인천공항에서 근무했을 때부터 노동자의 권익을 보호하기 위해 헌신해온 사람입니다. 인천공항은 세계 1등 공항으로 널리 알려져 있지만 공항의 운영을 담당하는 7천 노동자의 대다수가 저임금과 열악한 노동환경에 시달리는 비정규직 간접고용 노동자입니다. 조성덕 부위원장은 이 중에 한 명이었습니다. 공항

Vice President Cho has devoted himself to defending the interests of workers from the time he was employed at Incheon International Airport. Incheon International Airport is known as a world top airport, and yet of the vast majority of the 7000 workers that are in charge if its operations are subcontracted employees, who face low wages and poor working conditions. Vice President Cho was one of these workers. As a subcontracted airport worker, he strove to organise his co-workers and to create and airport that was

비정규직노동자로서 동료를 조직하고 승객과 노동자 모두를 위해 보다 안전한 공항을 만들기 위해 노력해왔습니다.

그러나 비정규직 노동자의 생존권을 위해 헌법에 보장된 파업권을 행사했다는 빌미로 조성덕 부위원장은 인천공항에서 쫓겨나야만 했습니다. 조성덕 부위원장은 해고의 아픔을 더 많은 비정규직 노동자와 함께 하겠다는 마음으로 쫓겨내고자 민주노총 공공운수노조 부위원장으로 출마해 당선되었습니다.

지난 11월 14일 열린 민중총궐기, 그리고 그전에 진행된 많은 집회들은 노동자의 해고를 쉽게 하고 임금을 함부로 깎는 정부의 노동개혁에 맞서 노동자가 저항하는 자리였습니다. 조성덕 부위원장은 공공, 운수 부문을 대표하는 15만 조합원의 공공운수노조 임원으로써 이 투쟁에 당연히 함께 했습니다.

집회 현장에서 정부의 일방적 노동개혁 추진과 집회의 자유 침해에 분노한 집회 참가자와 진압하려는 경찰 간에 충돌이 일어났습니다. 조성덕 부위원장도 경찰과 충돌한 것은 부인하지 않습니다. 그러나 집회 참가자들의 항의와 그들이 처하게 된 물리력은 비교할 수 없을 정도 불균형적이었던 것을 누구나 알고 있는 사실입니다.

조성덕 부위원장의 행동은 권리 침해와 폭력을 당하는 노동자·민중을 보호하고 경찰에게 항의를 해야겠다는 생각의 표현뿐이었습니다.

그러나 조성덕 부위원장은 집시법 위반, 일반교통방해 및 특수공무집행방해치상 등으로 기소되었으며 검찰은 5년의 장기징역까지 구형한 상황입니다.

safer for both passengers and employees.

In the end, however, Vice President Cho was dismissed from Incheon Airport simply for having exercised his constitutionally protected right to strike in an effort to defend the basic rights and conditions of his fellow employees. Following his termination, Cho sought to turn his personal misfortune into an opportunity to bring together more low-wage precarious workers and so ran for and was elected as a vice president of the KPTU.

The demonstrations leading up to and on 14 November 2015 were worker-led protests against the South Korean government's planned labour law reforms, which provides for lower wages and will make it easier to fire workers. As a union officer representing workers in the public and transport sectors, it was natural that Vice President Cho participated in the protests.

In the course of these protests clashes occurred between protesters, on the one hand, angered by the government's unilateral imposition of the labour law reforms and violations of their right to freedom of assembly, and, on the other, the police, who sought to suppress the demonstrations. Vice President Cho does not deny that he was involved in some of these clashes. But it is well known that no comparison can be made between the protests' actions and the disproportionate force exercised by the state.

Vice President Cho's actions were a mere expression of his desire to defend the workers and other demonstration participants against violence and violations of their rights and to protest their unfair treatment by the police.

Nonetheless, Vice President Cho has been indicted for violations of the Assembly and Demonstration Act, obstruction of trafficking and obstruction of public duty an assault on an officer. What is more, the prosecution has asked for a long-term prison sentence of 5 years.

2016년 6월 15일 유엔인권이사회에 제출한 보고서에서는 Maina Kiai 평화로운 집회와 결사의 자유에 대한 권리에 관한 유엔 특별보고관은 11월 14일 이후 상황에 대해 깊은 우려를 표했습니다. 특히 노조 조합원과 간부에 대한 체포 및 조사와 같은 '국가 당국의 많은 행동들이 평화로운 집회에 대한 권리 행사에 위축 효과를 가져왔다'며 '참가자들을 일반교통방해 등의 범죄 혐의로 기소하는 것은 평화로운 집회를 할 권리를 사실상 범죄화하는 것'이라고 평가했습니다.

In his report submitted to the United Nations Human Rights Council on 15 June 2016, Maina Kia, Special Rapporteur of the United Nations on Freedom of Peaceful Assembly and of Association, expressed deep concern about the situation which has unfolded following 14 November. In particular, he found that "numerous actions by authorities" including investigations and arrests of union members and officers created a "chilling effect on the exercise of peaceful assembly rights", and that "charging assembly participants with certain criminal offenses, such as the general obstruction of traffic, de facto criminalises the right to peaceful assembly".

판사님, 11월 14일 후에 노조 간부들에 대한 과도한 형사상 처벌은 한국 민주주의가 심각히 후퇴하고 있다는 국제사회의 우려를 기정사실화시키고 있습니다.

Your Honour, the excessive criminal penalties that are being levied against union officers in the wake of the 14 November protests are turning the international community's concerns about the regression of democratic rights in South Korea into a given fact.

앞둔 선고 재판에서는 부정적인 흐름을 확실히 끊고 조성덕 부위원장에게 선처해주시길 간곡히 바랍니다.

I earnestly entreat you to stop this negative trend by making a proper judgement in the case of Vice President Cho.

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUTRail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

www.laboursolidarity.org

La **sécurité ferroviaire** est une chose trop importante pour la laisser aux mains des entreprises privées !



Nos organisations syndicales, réunies à São Paulo les 4 et 5 juillet 2016, confirment les engagements déjà pris lors de précédentes réunions et concrétisés par nos actions respectives dans chacun de nos pays :

- ❑ Les politiques nationales et internationales qui privatisent toutes les infrastructures ferroviaires, remettent en cause radicalement le droit à la mobilité et la sécurité.
- ❑ Priorité doit être donnée aux réseaux, voyageurs et marchandises, les plus utiles à la population, et non en fonction d'intérêts financiers étrangers au bien public. Les réseaux locaux, les transports du quotidien doivent être renforcés.
- ❑ Avoir un chemin de fer public et au service de la population est l'une des priorités pour assurer la sécurité. Avoir une entreprise unique est plus sûr et plus efficace que plusieurs entreprises avec chacune ses propres procédures de sécurité qui peuvent diverger.
- ❑ La gestion des infrastructures et le transport ferroviaire doivent donc être assurés par une entreprise unique. Celle-ci doit être publique, car les entreprises privées, dont le seul but est la rentabilité financière pour leurs actionnaires, ne feront jamais les investissements nécessaires sur l'infrastructure.
- ❑ La mise en place de personnel en nombre suffisant, formé, avec des conditions de travail correctes et disposant d'un emploi non précaire est aussi une condition indispensable pour la sécurité du système ferroviaire.
- ❑ Dans les chemins de fer comme dans les autres secteurs, nous devons poser la question du pouvoir des travailleurs et des travailleuses ; pour la sécurité, pour la qualité de service, pour les conditions de travail et de vie, et pour que les choix et décisions correspondent à l'intérêt commun, c'est la meilleure garantie ! « *Puisque personne ne travaille pour toi, que personne ne décide pour toi !* »

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUTRail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

Cheminot-es et usagers du rail de tous les pays, unissons-nous !



Infrastructure et exploitation ferroviaires sont complémentaires

La gestion de l'infrastructure ferroviaire ne doit pas se faire indépendamment de son exploitation ; il faut en finir avec l'éclatement entre des entreprises aux intérêts opposés, car c'est une source de dysfonctionnements répétés, de gaspillage financier, et un danger pour la sécurité des circulations, des cheminot-es et des usagers.

La gestion des infrastructures ferroviaires doit se faire en fonction des besoins collectifs, pas sur la base de la rentabilité financière et du profit des groupes privés. Il faut cesser l'hypocrisie des « partenariats public/privé » qui consistent à faire financer par l'argent public des bénéfices ensuite confisqués par les actionnaires d'entreprises privées. Le chemin de fer doit être une entreprise publique de service public qui doit gérer conjointement l'infrastructure, le transport et les services.

Tirons le bilan réel de la privatisation du transport de marchandises !

Dans de nombreux pays, des entreprises privées assurent désormais ce trafic, au détriment des opérateurs ferroviaires publics. Quel est le bilan ? Des dizaines de milliers de cheminot-es ont perdu leur emploi ou travaillent maintenant sans statut, avec des conditions de travail plus mauvaises. Les actionnaires des entreprises de transport ferroviaire s'enrichissent ainsi sur le dos des cheminot-es. Contrairement à ce qu'annonçait tous les économistes aux ordres des patrons et des actionnaires, ceci n'a pas permis de développer le trafic ferroviaire de marchandises ; au contraire, celui-ci ne cesse de baisser, quand il n'est pas totalement abandonné car il y a un choix politique de privilégier le patronat du secteur routier, où les conditions sociales des travailleurs et des travailleuses sont encore pire.

Le développement du trafic ferroviaire de marchandises est une nécessité sociale et écologique. C'est un service public qui doit être assuré par des entreprises publiques. Imposons un débat dans chaque pays sur le bilan de la privatisation du transport ferroviaire de marchandises, son véritable coût social, économique et environnemental pour la société !

Arrêtons les dégâts pour le transport de voyageurs !

La privatisation du trafic marchandises est négative pour les cheminot-es et pour l'ensemble de la société. Mais **les gouvernements et les patrons organisent quand même la privatisation du transport de voyageurs !** Au lieu de coopérer entre elles, les entreprises publiques de chaque pays s'acharnent à organiser la privatisation chez les voisins ! Lorsqu'elles s'entendent entre elles, c'est pour créer de nouvelles entreprises, où les cheminot-es n'ont plus le même statut : et celles-ci ont pour objectif de remplacer les entreprises publiques à statut.

Partout, nous luttons contre les fermetures de lignes et de gares. **Les citoyen-ne-s de tous nos pays ont besoin de trains correspondant aux besoins de la population, surs, à l'heure, propres, avec du personnel formé à bord et dans les gares.** C'est un service public qui doit être assuré par des entreprises publiques !

Droits égaux pour tous, pour éviter le dumping social

Le service public ferroviaire, c'est aussi par exemple la restauration dans les trains, le nettoyage des rames et des gares, tous les services aux usagers, ou encore la maintenance des voies et des installations. Il n'y a aucune raison pour que les salarié-es de ces secteurs ne disposent pas des mêmes droits sociaux que l'ensemble des cheminot-es. **Nous revendiquons les droits égaux pour tous les travailleurs et travailleuses du rail, basés sur le Statut de cheminot de l'entreprise publique.**

Nous condamnons la répression antisyndicale qui, selon les pays et les entreprises, se traduit par des licenciements, des mutations arbitraires, des rétrogradations disciplinaires, des carrières sans avancement, etc. Nous la combattons et organisons la solidarité avec nos camarades ainsi attaqué-es par les patrons et les gouvernements.

Un autre système ferroviaire, une autre société sont possibles !

Les attaques menées contre les chemins de fer publics partout dans le monde trouvent leur origine dans les politiques économiques élaborées par le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce qui déterminent les politiques sociales et de l'emploi sur toute la planète, comme en atteste les nombreux plans de « rigueur ». Ces politiques visent notamment à déréguler les services publics en dérogeant au cadre légal existant (droit du travail, droits syndicaux, protection de l'environnement, santé publique, éducation publique, services sociaux aux plus démunis, etc.) et ensuite à les privatiser, tout cela avec l'accord et la complicité des gouvernements des Etats.

La privatisation correspond aux besoins actuels du système capitaliste pour survivre, se développer, imposer son modèle. Il s'agit de choix politiques, non de décisions neutres qui ne reposeraient que sur des critères « techniques » ou d'efficacité. Parce qu'il n'est pas possible de « réformer » ce système, la défense efficace des chemins de fer publics nécessite donc de lutter contre le capitalisme et d'être en capacité de proposer des alternatives, au service de l'intérêt collectif.

Les avantages du chemin de fer doivent être reconnus, en prenant en compte les coûts sociaux : respect de l'environnement, moindre occupation du sol, service offert à la communauté, moindre consommation énergétique, moindre dépendance du pétrole, développement de l'aménagement du territoire et surtout moins de risques d'accident. **Le chemin de fer doit être propriété publique**, parce que c'est la société qui a permis sa construction, son développement et son entretien. La privatisation est un détournement de bien public au profit d'intérêts financiers d'une minorité. **Nous sommes convaincus que les salarié-es et usagers du chemin de fer peuvent et doivent gérer directement le chemin de fer au profit de l'intérêt collectif en excluant les intérêts capitalistes et technocratiques.**

Le transport ferroviaire est utile à la société

La sécurité doit être un objectif prioritaire du transport ferroviaire et ne peut pas se réduire à des équations, des bénéfices ou des calculs de probabilités, qui finissent toujours par avoir des conséquences tragiques. Les investissements nécessaires pour atteindre un niveau maximum de sécurité dans tout le chemin de fer doivent être effectués.

Les avantages du chemin de fer doivent avoir une répercussion sur les usagers et sur la société en général : tarifs abordables prenant en compte les réalités sociales, même droit au transport quelle que soit la zone géographique (péréquation tarifaire), services correspondants aux nécessités sociales et investissements suffisants. Le chemin de fer doit être privilégié comme mode de transport, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Il faut favoriser l'accessibilité au chemin de fer, notamment pour les personnes avec de faibles revenus et celles qui ont une mobilité réduite, pour les personnes qui vivent dans des zones relativement isolées, là où la carence du transport est le plus durement ressentie et aussi pour les populations qui ont une plus grande dépendance vis-à-vis du transport public (ceux qui pour des raisons d'âge, de problèmes de santé par exemple, ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser des moyens individuels de transport).

Cheminot-es et usagers, en Europe, en Afrique, en Amériques ou en Asie Rassemblons-nous, agissons ensemble !

Organisations signataires au 5 juillet 2016 :

- Réseau syndical international de solidarité et de luttes.
- Réseau Rail Sans Frontière.
- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers - Trades Union Congress (RMT) - Grande-Bretagne.
- Solidaires Transport, Fédération SUD-Rail, Solidaires Groupe RATP - (Solidaires) – France.
- Sector Federal Ferroviário - Confederación General del Trabajo (SFF/CGT) - Etat espagnol.
- Organisation Démocratique du Rail – Organisation Démocratique du Travail (ODR/ODT) – Maroc.
- Syndicat Unitaire des Travailleurs du Rail – Conf.Nat. des Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (SUTRail/CNTS FC) - Sénégal.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu/SA – Conf. Nat. de Travailleurs du Sénégal (SNTPTB/CNTS) – Sénégal.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) – Mali.
- Fédération Générale des Chemins de Fer Tunisiens - Union Générale Tunisienne du Travail (FGCFT/UGTT) – Tunisie.
- Amalgamated Transit Union (ATU) - Etats Unis et Canada.
- Federación Nacional de Metroviarios de Brasil (FENAMETRO) – Brésil.

Quelques considérations autour du mouvement social en France (mars, avril, mai, juin 2016)

Nara Cladera, Stéphane Enjalran, Christian Mahieux - Union syndicale Solidaires (www.solidaires.org)

Traductions en castillan et anglais, réalisées par Alberto Crespo, Brigitte Thomas, Véronique de Marcannay, Evelyne Rodde, Christine Lafont

1

Nous en sommes aujourd'hui à trois mois de lutte depuis la première manifestation contre le projet de loi Travail, le 9 mars. Le rapport de forces créé a obligé le gouvernement à quelques reculs par rapport au projet initialement concocté avec le patronat français (le MEDEF). Mais celui-ci reste totalement inacceptable. Ce projet de loi s'inscrit dans la suite de multiples précédents du même type : accord national interprofessionnel MEDEF¹ - CFDT - CFTC - CGC en 2013, loi Macron en 2015. Mais il va plus loin, **c'est une remise en cause de fond des droits des travailleuses et travailleurs, articulée autour de différents points qui font système.**



Des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie avaient permis la généralisation d'un principe simple :

- le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
- une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
- même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.

Donc, ce qui avait été obtenu par les luttes syndicales, dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es des entreprises où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de Droite et de Gauche avaient écorné ce principe mais subsiste ce qu'on appelle « le principe de faveur ». Le projet de loi Travail annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce serait « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé** à travers le traditionnel chantage à l'emploi.

C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.

Le projet de loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé serait mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail se trouverait réduite à l'accompagnement d'un permis d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. Le projet contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs**.

Cela fait des années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, ces deux dernières années.

Ce sont toujours des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie qui ont permis le progrès social. Aucune avancée n'est « tombée du ciel ». Toujours, le patronat s'y oppose arguant que « *ce n'est pas possible, ça va mettre en péril les entreprises* ». Les luttes sociales permettent d'imposer des changements. Il en fut ainsi de l'interdiction du travail des enfants, de la journée de 8 heures, des congés payés, des 40, puis 39, puis 35 heures, de la Sécurité sociale, des Statuts et des Conventions collectives, etc. **Ce qui était « impossible », « utopique », « extravagant », devient la Loi !** A l'inverse, dans les périodes où l'organisation collective des salarié-es est plus faible, où les luttes sociales sont plus rares, le patronat impose ses revendications. C'est encore ce qui se joue aujourd'hui.

¹ Principale organisation patronale française.

2



Le projet de loi Travail du gouvernement français PS/EELV rejoint des textes du même ordre imposés ces dernières années à d'autres peuples européens : des lois Hartz en Allemagne aux contrats 0 heure en Grande-Bretagne, en passant par le Job's act italien ou les accords Patronat/Commissions ouvrières/UGT qui ont affaibli la législation du travail dans l'Etat espagnol, il y a une logique ; celle qu'on retrouve aussi dans les « mémorandums » imposés au peuple grec ou dans les innombrables contre-réformes des retraites et de la protection sociale dans toute l'Europe, ou encore dans la loi Peeters en Belgique. Nous parlons ici de l'Europe, mais ces régressions sociales se retrouvent dans d'autres parties du monde.

Cela repose la question de l'internationalisme réel du mouvement ouvrier, et notamment du mouvement syndical. C'est sans aucun doute un des sujets sur lesquels il nous faudrait collectivement travailler plus efficacement, sauf à vouloir nous contenter de commenter les événements et analyser nos défaites successives². C'est ce que nous essayons de faire, notamment à travers la construction et le renforcement du [Réseau syndical international de solidarité et de luttes](#)³.

3

Organisée en seulement quelques jours, la première journée de luttes du 9 mars a été un succès. Des manifestations ont eu lieu dans de très nombreuses villes en France, preuve que le refus de cette loi était ancré profondément dans la population. Nous étions déjà un demi-million de manifestants et manifestantes : cela montre le grand ras-le-bol qui existe dans le pays. D'autres manifestations ou grèves (secteur ferroviaire, retraités, santé-social, etc.) ainsi que les occupations d'universités qui commençaient, montrent déjà une mobilisation sociale importante dans tous le pays.

Sans surprise, gouvernement et patronat ont fait le coup du second projet qui est présenté comme « moins pire que le premier ». Mais ... un peu moins pire que très pire, ça reste très mauvais ! L'arnaque patronale et gouvernementale consistait à nous convaincre de comparer ce deuxième texte par rapport au premier ... Alors que la seule comparaison utile est entre cette seconde version d'une part, la réalité et nos droits actuels d'autre part. C'est ce qu'expliquaient ensemble, CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL :

[Ce texte] ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale. Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

Le gouvernement savait pouvoir compter sur la CFDT pour cautionner son projet ; c'est fait depuis mi-mars, cette organisation ayant dès lors cessé toutes critiques pour, au contraire, défendre ardemment le projet de loi. Mais plusieurs collectifs CFDT ont exprimé leur désaccord avec ce soutien à des régressions sociales. Quant au MEDEF, il menaçait la présidente de la CGC de représailles si elle ne soutient pas la casse du Code du travail ! Une méthode qui illustre la crainte que le mouvement social inspire à celles et ceux qui l'emploie. Epilogue : le congrès de la CGC vient de décider un changement d'orientation confédérale, cette organisation réclame dorénavant l'abandon du projet de loi...

En apportant quelques aménagements, en répondant ici ou là à des revendications catégorielles, le gouvernement a joué et continue à jouer la division : entre organisations syndicales dans un premier temps, entre mouvements de jeunesse et syndicats ensuite. Si cela a suffi à satisfaire CFDT, UNSA ou CFTC, **pour l'essentiel ces manœuvres ont échoué : quelques collectifs de base CFDT ou UNSA sont toujours dans la lutte, d'autres syndicats (CNT-SO, CNT, LAB,...) aussi, et le front commun entre CGT - FO - Solidaires - FSU et mouvements de jeunesse demeure.** Il continue à réclamer le retrait du projet de loi El Khomri.

² Nous renvoyons sur ce point à une contribution intitulée « le syndicalisme, l'Europe, l'euro : de quoi parle-t-on ? Et surtout : en parler pour quoi faire ? » ; texte de Stéphane Enjalran et Christian Mahieux, paru dans le n° 28 (Janvier 2016) de la revue [Contretemps](#), qui reprend très largement une contribution de la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires. Ecrit, fin 2015, il nous semble toujours d'actualité.

³ www.laboursolidarity.org

Dans l'Etat espagnol, en Italie, en Grèce ou en Allemagne par exemple, le syndicalisme institutionnel, affilié à la Confédération Européenne des Syndicats a accompagné ouvertement de nombreuses contre-réformes, a signé plusieurs accords réduisant les droits des travailleurs et des travailleuses ; il n'en n'est pas de même en France où la CGT notamment demeure très présente dans les luttes (son rôle, parfois, dans celles dans celles-ci peut être discuté, mais c'est un autre problème que nous ne développerons pas ici) et ne signe pas au plan national interprofessionnel d'accords de régression social. C'est une différence notable avec le DGB, les Commissions ouvrières, l'UGT, GSEE ou même la CGIL.

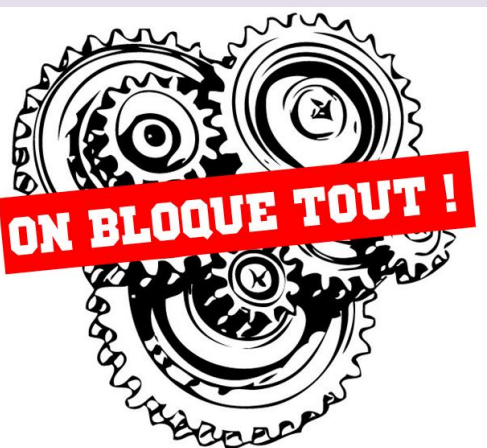
De notre point de vue de militant et militante ayant fait le choix de construire et développer le syndicalisme Solidaires, il est évident que ce que porte la CGT, sans parler de FO ou de la FSU, ne nous convient pas sur de nombreux aspects (rapport à l'auto-organisation des travailleurs et travailleuses, rôle du syndicalisme en matière de transformation sociale,...) ; pour autant, nous ne pouvons occulter cette différence avec les situations dans d'autres pays européens ; elle explique, en partie, pourquoi nous n'avons pas le même rapport à l'unité syndicale que nos camarades de la CGT de l'Etat espagnol ou des différents « syndicats de base » italiens, par exemple.

4

Le coup de bluff du gouvernement n'a pas marché. La tentative de désamorcer le rejet de son projet de loi a échoué, les organisations qui négocient et organisent le recul social n'ont pas convaincu.

- ◆ Le gouvernement a tenté de mettre les fonctionnaires de son côté avec une augmentation de 0,6% en 2016 et en 2017 : alors que la dernière augmentation date de 2010, un fonctionnaire payé 1 300 € par mois se verra donc gratifié de 7,80 € de plus à compter de l'année prochaine !
- ◆ Dans le secteur privé, les actionnaires continuent de s'enrichir et les patrons ont empoché 50 milliards grâce au « pacte de responsabilité » : c'est moins que le montant annuel de leurs fraudes fiscales !
- ◆ Les chômeurs et chômeuses savent bien que ce n'est pas en détruisant les quelques droits de celles et ceux qui ont encore un boulot qu'ils et elles retrouveront du boulot.
- ◆ Les retraité-es étaient dans la rue le 10 mars pour leurs revendications spécifiques et participent aux actions interprofessionnelles contre ce projet de loi qui attaque les acquis des générations précédentes.
- ◆ La promesse d'une « garantie jeunes » qui n'est pas financée n'a pas trompé les lycéen-nes et les étudiant-es : ils et elles ont répondu par les grèves et occupations de nombreux établissements.

Le mouvement s'est poursuivi, les journées de manifestations se sont succédées, quelques unes (9 mars, 31 mars, 28 avril, 17 mai, 19 mai, 26 mai) assorties d'appel national unitaire à la grève. 9 mars, 12 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 9 avril, 12 avril, 14 avril, 20 avril, 28 avril, 12 mai, 17 mai, 19 mai, 26 mai, ... à la question « on continue ? », dès le moi d'avril nous disions : « *la réponse est double ; oui, s'il s'agit de poursuivre le mouvement social jusqu'à l'abandon du projet de loi Travail pour ensuite imposer nos revendications ; non, ça n'a pas de sens de continuer ainsi à coup de journées d'action sans lendemain. Il faut préparer et organiser la grève reconductible ; des organisations syndicales nationales (Solidaires, CNT-SO, CNT, des fédérations CGT), de nombreuses structures syndicales interprofessionnelles, des milliers de syndicalistes (notamment autour de l'appel [On bloque tout !](#)⁴), une partie des participants et participantes aux Nuit Debout, ont raison de l'affirmer !* »



Des milliers de syndicalistes de différentes organisations soutiennent l'appel [On bloque tout !](#), qui affirme « la seule manière de gagner et de faire plier le gouvernement, c'est de bloquer l'économie. Les travailleurs et les travailleuses doivent en effet prendre leurs affaires en mains dans cette lutte et ne doivent pas s'en remettre à des politiciens ou politiciennes qui n'ont que les élections de 2017 en vue. Et pour bloquer l'économie, ce qu'il faut c'est confirmer l'ancrage de la grève, préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible dans les jours et semaines qui suivront ! Alors nous obtiendrons le retrait du projet de loi El Khomri. Alors nous pourrons préparer la contre-offensive, NOTRE contre-offensive en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourraient s'engager ensemble, à la base et dans l'unité ».

⁴ www.onbloquetout.org

Cet appel a été lancé par des militants et militantes qui, lors du mouvement social de 2010 avaient contribué aux deux appels « pour la grève générale. Nous n'étions pas en mars 2016 dans le même contexte qu'en septembre 2010, c'est pourquoi il ne s'agit pas d'un appel à la grève générale, mais à la construire. Pointer cette nécessité de construire un mouvement, rappeler que le blocage de l'économie est une arme essentielle pour les travailleurs et les travailleuses, replacer leur action directe au cœur de la stratégie pour gagner quand d'autres jouent sur les illusions électorales, montrer que cette démarche est portée par des collectifs militants de différentes organisations syndicales, voilà quelles étaient les buts essentiels de cet appel. Bien qu'ignoré depuis le début par certains courants, il est signé par plus de 1 500 syndicalistes Solidaires, CGT, CNT-So, FSU, CNT, LAB, CFDT, FO, UTG et plus d'une centaine de structures syndicales (nationales, régionales ou locales, professionnelles ou interprofessionnelles). Citons un extrait d'un de ses communiqués pour illustrer la démarche :

Le mouvement social qui a débuté le 9 mars s'est depuis amplifié et marque les esprits avec plusieurs journées de grèves et de manifestations, des actions symboliques, de nombreux blocages de cibles économiques sans compter la dynamique des Nuits Debout en lien avec la mobilisation. Pour combattre l'action directe des travailleurs et des travailleuses, le gouvernement, le patronat tentent de restreindre le débat aux seuls parlementaires ; nous ne tomberons pas dans ce piège de la démobilisation collective qui serait un aveu d'échec alors que la lutte continue et doit s'amplifier.

Ce mouvement social est aussi marqué par une très forte répression, délibérément mise en œuvre par le gouvernement pour tenter d'affaiblir notre mobilisation : gazages massifs des cortèges syndicaux, arrestations et condamnations de militant.e.s allant jusqu'à des peines de prison ferme, brutalités policières extrêmement graves... La violence est bel et bien celle de ce gouvernement et de ses forces de l'ordre au service des patrons.

*[...] Le mois de mai doit être celui durant lequel le mouvement social prendra toute son ampleur : **pour cela nous ferons tout pour que la grève des cheminot.e.s à partir du 18 mai soit aussi celle de la convergence des luttes**, à travers une grande journée de grève interprofessionnelle. D'autant que dans la même période, une grève reconductible unitaire est aussi annoncée dans le transport routier.*

***Parce que ce n'est pas à l'Élysée, ni à Matignon, ni au Palais-Bourbon qu'on obtiendra satisfaction : organisons-nous collectivement et de façon unitaire, faisons grève et reconduisons la, développons les actions de blocage économique et soyons toutes et tous dans la rue le 18 mai pour le retrait total de la loi « travail » !** Nous invitons [...] à s'emparer de ces propositions, à les porter dans les intersyndicales locales et les assemblées générales, pour faire de la journée du 18 mai une démonstration de force permettant de reconduire la grève.*

« La grève générale ne se décrète pas » : c'est vrai. Mais ça tombe bien, nous n'avons ni besoin, ni envie de décret. Ce qu'il nous faut, ce sont des organisations syndicales qui affirment que la grève reconductible est nécessaire, qui la préparent et l'organisent en donnant aux travailleurs et travailleuses tous les moyens nécessaires à cela. Crier « grève générale, grève générale » alors qu'il n'y a pas grève, ne sert à rien. Y appeler est nécessaire mais insuffisant. C'est un long travail ; il est largement entamé. Dans les entreprises et les localités, beaucoup de syndicalistes s'y emploient ; ils et elles sont à la CGT, à FO, à Solidaires, à la FSU, à la CNT-So, à la CNT, à LAB, il y en a même une poignée à la CFDT ou à l'UNSA. Des jeunes engagés à l'UNEF, l'UNL ou la FIDL y contribuent ; la Coordination nationale étudiante, Solidaires étudiant.e-s ou encore les syndicats CGT et SUD Lycéens défendent cette position. Des collectifs d'intermittents du spectacle s'inscrivent dans cette dynamique. C'est aussi un sujet largement débattu dans beaucoup de rassemblements Nuit debout.

5

Alors, pourquoi ça ne démarre pas vraiment ? L'absence d'un secteur professionnel moteur pèse. Le secteur ferroviaire à plusieurs reprises, l'Éducation nationale en 2003, les raffineries en 2010 jouèrent ce rôle. Il y a des grèves reconductibles aujourd'hui en France, souvent dans des entreprises privées, mais elles restent localisées. Après que la fédération CGT ait inventé une grève sectorielle à la SNCF deux jours avant le mouvement interprofessionnel du 28 avril, il eut été possible de rebondir sur cette surprenante décision, en construisant un mouvement reconductible à compter du 26, dans la perspective du 28. Ni la CGT, ni SUD-Rail, ni FO, n'ont voulu, préférant préserver l'unité, dans ce secteur professionnel, avec UNSA et CFDT. La fédération CGT a ensuite annoncé une grève reconductible à partir du 18 mai, avant de transformer cela en une nouvelle grève « carrée », cette fois de 48 heures, les 18 et 19 mai ; et de recommencer les 25 et 26 mai ! Face aux propositions et tentatives de grève reconductible de SUD-Rail et FO, la CGT mettait en avant la nécessité de ne pas se couper de l'UNSA et de la CFDT (qui soutiennent le projet de loi Travail !).

Bilan : lorsqu'enfin un appel à la grève reconductible a été lancé dans le secteur ferroviaire, à compter du 31 mai au soir, la CFDT a abandonné la grève dès le 1^{er} jour, et l'UNSA dès le 2^{ème} ! Au 4 juin, la grève se poursuit à la SNCF, mais dans des conditions difficiles : les collectifs les plus combattifs sont épuisés par les multiples grèves carrées qui ont précédé le mouvement ; la division syndicale n'aide pas ; le gouvernement fait des concessions sur les sujets professionnels pour éviter le renforcement du mouvement interprofessionnel. Incontestablement, une occasion rare a été loupée fin avril puis mi-mai ; **sans doute faudra-t-il porter plus d'attention dans le bilan sur cette volonté d'isoler cheminots et cheminotes des autres travailleurs et travailleuses...**

En ce début du mois de juin, ce serait une erreur de présenter la situation vis-à-vis de la grève de manière simpliste. La grève à la SNCF est réelle mais, comme nous venons de l'expliquer, moins forte qu'elle ne le fut pour des mouvements similaires dans le passé. Les raffineries sont également en grève, mais c'est un mouvement inégal selon les sites. Les transporteurs routiers, après avoir fait grève vers la fin mai ont cessé le mouvement après avoir obtenu des garanties, essentiellement sur le paiement des heures supplémentaires, pour leur secteur.



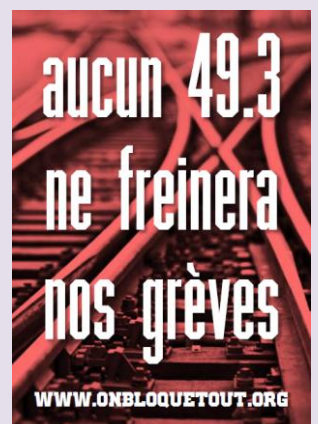
D'autres mouvements touchent des centres de traitement des déchets, les ports et docks, les centrales nucléaires, et aussi des entreprises privées de toutes sortes mais souvent sous forme de débrayages plutôt que de grève reconductible.

On ne peut taire le changement de discours perceptible du côté des confédérations FO puis CGT depuis plusieurs jours. Alors que durant des semaines le seul mot d'ordre était « abandon du projet de loi Travail », désormais, nombre d'interventions mettent en avant des « points de blocage » qu'il faudrait traiter avant de possibles « négociations » ... Certes, tout ceci en prenant soin de rappeler dans le même temps la demande de retrait du projet de loi. La même contradiction apparente existe quant au mouvement : d'un côté, **la CGT contribue très largement à multiplier les actions de « blocage »**, affichant ainsi une certaine radicalité, mais dans le même temps **elle ne met manifestement pas tous ses moyens en branle pour renforcer et généraliser la grève**. L'exemple de la RATP est édifiant de ce point de vue : il y a bien un appel à la grève reconductible de la CGT (et de Solidaires) à compter du 2 juin, mais en dehors de quelques sites (où on retrouve souvent des signataires de l'appel [On bloque tout !](http://www.onbloquetout.org)), ailleurs, il ne s'est pas passé grand-chose...

Pour autant, ce serait une erreur de considérer que si la grève ne se généralise pas, c'est seulement « la faute aux confédérations qui trahissent ». Contrairement à des mouvements passés de ce type, il n'y a pas de secteur où Solidaires apparaît comme faisant la preuve qu'une grève massive et longue est possible. Le poids des précédentes défaites sociales pèse, mais aussi, inévitablement, celui d'une insuffisante prise en compte de la dimension interprofessionnelle du syndicalisme. Le mouvement s'enracine bien plus là où il y a des unions locales interprofessionnelles, CGT ou Solidaires, déjà installées dans la réalité sociale de ce territoire.

6

Craignant de ne pas avoir de majorité sur le texte lui-même, **le gouvernement a utilisé une des armes que lui confie la Constitution via l'article 49-3** : pour que le projet de loi ne soit pas validé, il faut que les parlementaires votent une motion de censure, c'est-à-dire qu'ils fassent tomber le gouvernement. Ce sont donc toujours les parlementaires qui décident, mais sans discussion de fond sur le projet de loi, sans amendement et en changeant l'objet du vote. Le gouvernement instrumentalise l'institution républicaine ; il sait que ça peut marcher (voir les votes sur l'Etat d'urgence ou ses précédentes utilisations de cet article 49-3). Ça a marché : il n'y a pas eu suffisamment de députés de Gauche pour déposer leur propre motion de censure (il faut 10% des parlementaires) ; et la plupart ont refusé de voter celle déposée par la Droite.



Malgré le coup de force du recours à l'article 49-3, le processus parlementaire fait que **la loi ne sera pas votée avant mi-juillet** ; de plus, l'exemple du Contrat Première Embauche, il y a juste 10 ans, nous le rappelle : **même votée, une loi peut être abandonnée et jamais appliquée**. C'est ce que le mouvement social de 2006 avait permis vis-à-vis de cette loi adoptée sous le un gouvernement de Droite.

7

Une des nouveautés de ce mouvement, est l'apparition des « Nuit debout ». Trois éléments nous paraissent devoir être retenus à ce propos :

- ⇒ Tout d'abord, ces rassemblements ne sont pas comparables à ce qu'a été le mouvement des Indignés dans l'Etat espagnol, ils rassemblent beaucoup moins de monde.
- ⇒ Ensuite, il faut mettre en évidence l'existence de cette dynamique « Nuit debout » dans des centaines de villes à travers tout le pays, donc pas seulement à Paris, Place de la république.
- ⇒ Enfin, ce mouvement montre qu'il existe un réel besoin de débats, de démocratie, une remise en cause de la démocratie représentative et des institutions de la république bourgeoise.

Mais tout ceci reste inégal : **une partie des participants à « Nuit debout » refuse ce qu'ils et elles appellent une politisation, c'est-à-dire une transformation sociale et politique de la société ; à l'inverse, pour d'autres c'est le cœur du problème ;** à Paris, il existe une commission Grève générale qui travaille avec des syndicalistes et avec l'Union syndicale Solidaires ; dans les autres villes, ce sont très souvent des syndicalistes (Solidaires ou CGT notamment) qui portent les « Nuit debout ».

8

Dans le texte intitulé « Solidaires contre le fascisme », on lit « *Le Front National, l'extrême-droite, ne sont jamais très à l'aise en période de fort mouvement social et leurs prises de position peuvent alors varier d'un jour à l'autre ... En revanche, ils savent bien que chaque défaite du mouvement social, comme chaque lutte non menée, leur ramèneront leur lot de nouveaux électeurs-trices potentiel-les. Comme le disaient déjà l'appel des 250 et Ras l'front⁵ il y a 25 ans, leurs avancées sont faites de nos reculs* » [...] « *La présence et l'activité syndicales au plus près des travailleurs et des travailleuses (quotidiennement sur les lieux de travail), la reconstruction d'un tissu syndical interprofessionnel de proximité sont des actes antifascistes concrets. Cela peut paraître une banalité, mais nous le répétons, c'est parce que nous mènerons des luttes victorieuses sur le terrain des droits sociaux et économiques que nous pourrons faire reculer durablement le FN* ».



L'extrême-droite n'a pas disparu, ce serait une grande naïveté que de penser ainsi. Mais, une fois de plus, **elle disparaît du paysage dès lors qu'il y a un fort mouvement social, au sens où ce ne sont pas ses sujets de prédilection qui sont au centre des discussions populaires.** C'est important.

9

L'Etat d'urgence se caractérise par une restriction des libertés individuelles et collectives et se traduit par une forte répression des mouvements sociaux. Nous l'avons constaté dès novembre, au moment de la COP 21, avec plusieurs arrestations et assignations à résidence arbitraires. **Mais 900 parlementaires sur 906 avaient jugé utile de ne pas voter contre la mise en place de ce régime d'exception !**

Dès le début du mouvement, en mars, les jeunes furent particulièrement visés-es : fermetures administratives d'établissements, interventions et violences policières sur les campus universitaires, menaces et sanctions disciplinaires envers des lycéen-nes... A partir des des manifestations du 24 mars, un pas de plus a été franchi : gaz lacrymogènes, matraques, arrestations, etc., systématiquement, la police provoque, les CRS chargent les manifestants et manifestantes. Cela fait écho aux condamnations de syndicalistes, à l'intrusion de forces de police, l'arme au poing, sur des lieux de travail... **La violence et les provocations policières ne cessent de s'amplifier.** Dans beaucoup de villes, nous sommes confronté-es à un dispositif policier agressif, cherchant l'incident, attaquant des manifestants et manifestantes à coup de gaz et de matraques, avec des nuées de policiers en civils mêlés aux « troubles » ensuite hypocritement décriés. A Lille, la police a saccagé des locaux syndicaux (CNT), à Rennes elle a perquisitionné ceux de Solidaires. Le 28 avril, le gouvernement franchit une nouvelle étape, avec conférences de presse du ministre de l'intérieur puis du préfet de police de Paris, pour dénoncer « les casseurs » et mettent en gardent les responsables des organisations syndicales organisant des manifestations ! Lors des manifestations du mois de mai, l'Etat poursuit cette même tactique policière

⁵ RLF, réseau de lutte contre le fascisme et l'extrême droite, qui comptait plusieurs dizaines de collectifs locaux à la fin des années 1990.

24 policiers blessés dit la police : les grands médias relaient. Des dizaines de manifestants blessés disent les manifestants : les mêmes n'en parlent pas. Au soir des manifestations du 28 avril, la meute était lâchée ; tout ce qui ressemblait à un opposant à la loi Travail était sommé de dénoncer publiquement « *les violences commises ce jour* ». Le ministre de l'Intérieur a convoqué les journalistes pour déplorer que 24 policiers aient été blessés; mais il se tait chaque jour de l'année, alors que 109 personnes sont blessées au travail, quotidiennement, toutes professions confondues. Le préfet de police de Paris a organisé une conférence de presse parce qu'il y avait un blessé grave parmi les « forces de l'ordre » ; il se tait chaque jour de l'année, à propos des 2 morts au travail que nous connaissons quotidiennement dans le pays. Le Premier ministre a annoncé une forte répression envers ceux qui ne respectent pas la loi républicaine ; il se tait chaque jour de l'année, quand patrons, banquiers, actionnaires et autres profiteurs conchient la république, fraudent par milliards, tuent des travailleurs et des travailleuses.

10

Le contenu du projet de loi justifie notre opposition résolue ; mais ce mouvement cristallise bien d'autres refus. Les jeunes expriment leur rejet d'un avenir fait de précarité, de pauvreté et d'exclusion ; les chômeurs et chômeuses réclament le respect de leurs droits et de leur dignité ; les retraité-es manifestent une solidarité intergénérationnelle qui s'oppose à la propagande du « *chacun pour soi* » ; les salarié-es en ont marre de bosser plus pour gagner moins, mais aussi des conditions de travail exécrables, des pressions et des sanctions, du chantage à l'emploi, de la hiérarchie qui impose ses décisions souvent sans connaître le travail réel, etc. Tous, dénoncent l'inanité des promesses politiciennes et l'auto-reconduction de celles et ceux qui se prennent pour une élite ; autant d'éléments qui, d'ailleurs, ont grandement contribué à la banalisation de l'extrême-droite.

Articuler ces deux aspects, le refus de ce projet et les revendications plus larges, est une des responsabilités du mouvement syndical ; du moins du (fort) courant syndical qui ne se satisfait pas d'organiser des actions pour témoigner de désaccords, mais qui entend construire des luttes gagnantes, et par là favoriser la rupture avec les systèmes économique et politique en place.

Un exemple issu de l'actuel projet de loi pourrait d'ailleurs synthétiser cette situation. Répondant aux revendications patronales, le gouvernement entend instituer des référendums pour contourner les refus d'une majorité syndicale d'accepter des accords antisociaux. Il faut combattre cette orientation ; mais comment ? En brandissant, certes à juste titre, le respect du fait syndical ? Au risque de ne pas être compris par nombre de salariés qui ne verront pas pourquoi il serait dangereux de les consulter ? Non. Soyons offensifs et inventifs ! **Nous pourrions organiser une vaste campagne syndicale unitaire pour exiger la généralisation de ces référendums dans les entreprises et les services :** pour ou contre les licenciements ? Pour des augmentations en sommes uniformes ou en pourcentage ? Pour augmenter les salaires ou les profits des actionnaires ? Pour ou contre des embauches ? Ainsi, tout à la fois, nous combattons la disposition pro-patronale du projet de loi, nous montrerons que le syndicalisme ne craint pas l'avis des travailleurs et des travailleuses, nous créerons les conditions de débats sur les lieux de travail posant la question de la démocratie en entreprise. A nous syndicalistes de montrer que la démocratie ne peut être questionnée sans s'interroger sur comment le droit de propriété règle la question du pouvoir en entreprise, comment le rôle de l'Etat pèse sur le champ démocratique dans le secteur public... Au-delà, une telle démarche peut se décliner autour de bien d'autres sujets : l'organisation et le temps de travail, la formation, etc.

Partir des revendications concrètes, faire le lien avec les sujets plus généraux, en dégager des perspectives d'ensemble, c'est permettre que de très nombreuses personnes se posent la question d'un changement de société ; plus utilement qu'à travers les programmes élaborés en circuit fermé par des organisations politiques. Encore faut-il se donner les moyens du débat avec la masse des travailleurs et des travailleuses. La grève reconductible permet cela à travers les débats en A.G. de grévistes, mais aussi les nombreuses discussions informelles sur le lieu de travail alors réapproprié, ou les échanges avec d'autres secteurs en lutte, avec les jeunes qui occupent universités et lycées, avec les chômeurs et chômeuses, etc. Nos aspirations démocratiques ne peuvent être déconnectées de la manière dont nous construisons et animons les A.G. Celles-ci doivent correspondre aux collectifs de travail habituels des collègues pour qu'ils et elles s'y expriment naturellement, il ne s'agit pas de les transformer en meetings syndicaux (qui peuvent correspondre à d'autres temps du mouvement).

Et maintenant ?

Depuis le 26 mai, malgré les demandes répétées de Solidaires, l'intersyndicale nationale n'a pas proposé de nouvelle journée nationale de grève et de manifestations avant le **14 juin, date à laquelle est programmée une manifestation nationale à Paris**. Pour autant, localement, des initiatives sont prises par les Unions locales interprofessionnelles, souvent unitairement, parfois avec les « Nuit debout », des barrages, des actions de blocage sont mises en place... Les grèves dans divers secteurs professionnels se succèdent, sans que ne se cristallise à travers elles une généralisation de la grève.

Trois mois après son démarrage, le mouvement ne faiblit pas. Malgré les violences policières, malgré l'autoritarisme du gouvernement (y compris vis-à-vis des parlementaires !), malgré la propagande patronale distillée par les médias ou la CFDT... Mais il reste en dessous de ce qui serait nécessaire pour gagner. Plus que jamais, la question de la grève est primordiale : la meilleure façon d'aider les grévistes, c'est de renforcer et étendre la grève !

Le 14 juin, il y a encore eu des manifestations dans de nombreuses villes françaises, et celle de Paris était énorme ; il faut noter la présence de plusieurs délégations internationales, dont des organisations du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, qui ont aussi organisé des rassemblements devant les ambassades et consulats, dans divers pays.



Le mouvement continue avec notamment de nouvelles journées nationales de manifestations, les 23 et 28 juin. Tant en matière de **provocations et répressions policières**, qu'en termes de **menaces sur les organisations syndicales**, le gouvernement va de plus en plus loin ; il a même tenté d'interdire la manifestation parisienne du 23, soulevant la réprobation, non seulement des organisations syndicales qui organisent la lutte depuis mars mais aussi d'organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme ; ainsi, la LDH a annoncé qu'elle appellerait à la manifestation si celle-ci était interdite (bien d'autres organisations ont fait de même). Finalement, à l'issue d'une négociation qui n'était peut être pas nécessaire car, de fait, la manifestation aurait eu lieu, la préfecture de police a accepté un parcours beaucoup plus court que prévu.



Nous arrêtons ici, provisoirement, ce texte ... car il nous faut bien l'arrêter à un moment donné, mais la lutte continue ! En souhaitant que cette contribution permette de mieux faire connaître le mouvement social qui dure depuis plus de trois maintenant en France et qu'il contribue à renforcer nos analyses et actions communes Nous vous adressons nos salutations syndicalistes, donc internationalistes !

Texte actualisé au 22 juin 2016

Annexes :

- Un exemple de **bulletin La grève**, réalisé par l'Union syndicale Solidaires.
- Un tract Solidaires qui reprend les **principales dispositions du projet de loi**.
- Un tract de **Nuit Debout** (Paris), en commun avec certains syndicats dont Solidaires.

La grève

Loi travail, revendications dans le ferroviaire... une grève reconductible pour gagner.

Pour gagner l'abandon du projet de « loi travail » et satisfaire aux revendications syndicales des travailleurs du rail en faveur d'une réglementation unique et de haut niveau, seule une grève reconductible pouvait nous permettre de gagner.

Dès le 9 mars, c'est ce que la Fédération SUD-Rail a expliqué, proposant la reconduction au moment où la mobilisation était au plus haut, alors que la CGT proposait d'attendre pour construire LA GREVE. Les syndicats UNSA et CFDT, qui n'étaient pas dans l'intersyndicale contre la « loi travail », se disaient prêts à négocier des régressions sociales...

Cette stratégie visant à repousser le mouvement durant 2 mois, en additionnant les grèves de 24 heures, a eu une double conséquence : affaiblir une partie des grévistes au démarrage de la grève reconductible, et empêcher son élargissement au plan interprofessionnel.

En effet, ce choix de refuser de partir au moment où le nombre de grévistes à la SNCF était au plus haut et la mobilisation interprofessionnelle au plus fort, a largement contribué à ce que patrons et gouvernement puissent maintenir leur cap ; il n'a échappé à personne que l'absence d'un calendrier n'a pas permis la convergence des luttes.

Pour exemple, le 31 mars et le 28 avril ont été 2 moments importants dans la lutte contre la loi travail. La CGT appellera avec les syndicats UNSA et CFDT le 26 avril à une nouvelle grève de 24 heures, empêchant ainsi un démarrage le 28 avril sur la journée nationale de grève et de manifestations.

Pendant 2 mois, les journées de 24 heures se sont succédées au détriment d'un mouvement reconductible sur lequel les équipes SUD-Rail n'ont cessé de travailler, en proposant sur chaque grève des assemblées générales, en interpellant publiquement les autres fédérations et enfin, en appelant à démarrer le 18 mai la grève reconductible, alors que la fédération CGT appelait à 3 grèves de 48 heures sur trois semaines.

Une unité syndicale très compliquée

Nos divergences ne se limitent pas à la stratégie, mais également aux revendications que nous portons. Pour SUD-Rail, et depuis le départ, nous revendiquons un seul et même statut pour les salariés du public et du privé de la branche ferroviaire dont le périmètre doit être élargi à tous ceux qui contribuent à son fonctionnement. Nous refusons qu'il puisse y avoir un écart entre les cheminots et l'ensemble des travailleurs du rail que le patronat et la direction SNCF veulent imposer.

Accepter de négocier pour réduire les écarts entre le décret, la convention collective et les accords d'entreprises, c'est de fait accepter le dumping social ; c'est ce qu'ont fait l'UNSA et la CFDT, la CGT refusant de les dénoncer.

De même, sur la première partie de négociation de la future CCN portant sur le champ d'application, accepter l'exclusion des dizaines de milliers de salariés des ateliers ferroviaires, des services en gares, de la restauration ferroviaire, du nettoyage, d'une partie de la maintenance des voies, c'était accepter le dumping social.

A chaque fois, les syndicats UNSA et CFDT ont signé les accords.

C'est donc dans ce contexte d'organisations syndicales divisées sur le fond et la forme que, fin mai, les fédérations SUD-Rail, FO et finalement la CGT, ont appelé à la grève reconductible.

Outre la nécessité d'afficher une unité SUD-Rail, CGT, FO dans la plus grande partie des assemblées générales, les grévistes ont mis en avant les 2 revendications à défendre :

- celle d'un décret ministériel et d'une convention devant reprendre la réglementation du travail applicable à la SNCF.
- celle d'un retrait du projet de « loi travail ».

Sur de nombreux sites, des actions de blocage se sont organisées en lien avec les structures interprofessionnelles Solidaires, des collectifs de lutte, des équipes CGT de différentes fédérations, avec une présence importante de militants SUD-Rail.

La difficulté à construire l'unité chez les cheminots n'a pas aidé à la généralisation des mouvements, alors que les cheminots auraient pu jouer un rôle important.

Le piège de l'accord d'entreprise.

Sous la pression du gouvernement, craignant que la mobilisation des cheminots entraîne une généralisation des grèves reconductibles, la direction de la SNCF a organisé une réunion qui durera 19 heures, afin de justifier l'abandon de nos revendications sur le décret socle et la convention collective ; c'est à dire au niveau où se joue réellement l'avenir du temps et de l'organisation du travail de tous les travailleurs de la branche ferroviaire.

Après ces 19 heures, l'accord d'entreprise soumis à signature est inférieur à la réglementation du travail en vigueur auparavant à la SNCF, et sur laquelle les fédérations syndicales avaient de nombreuses revendications.

Cet accord introduit, dans son article 49, le fait de n'appliquer aucun des autres articles de l'accord. Cet article est directement inspiré du projet de « loi travail », puisqu'il élimine toute protection de l'accord d'entreprise en abaissant nos conditions de travail en cas de perte de marché.

L'article 49 est inspiré de la loi Travail contre laquelle les cheminots et une large majorité de la population sont toujours en lutte. L'Accord d'entreprise divise les cheminots et constitue une véritable machine à poursuivre le dumping social :

- ➡ par le développement des filiales dans le groupe SNCF pour « contourner » cet accord, puisque les salariés des filiales ne sont pas concernés.
- ➡ à travers la concurrence dans le secteur ferroviaire.

Par ailleurs, au travers d'un avis qui pourrait être pris au niveau des syndicats représentatifs, il inscrit une nouvelle forme de représentativité où chaque syndicat compte pour 1 et non sur la base de ce qu'il représente aux élections.

Au final, ce que nous refusions tous avant la grève demeure et que ce soit sur l'accord d'entreprise interne à la SNCF ou sur la CCN, il semble logique que les grévistes et les syndicats qui les soutiennent utilisent la possibilité de les dénoncer ; c'est ce que la Fédération SUD-Rail va proposer aux organisations syndicales appelant à poursuivre la grève.

SUD-Rail refuse de signer

De leur côté, les syndicats UNSA et CFDT avaient déjà validé la semaine précédente un accord d'entreprise inférieur à celui en vigueur et accepté les écarts entre la convention collective et l'accord d'entreprise, qu'elles jugeaient avant qu'ils grandissent, pourtant trop important.

Du côté de la CGT, un refus clair aurait permis de travailler à l'amplification et l'extension du mouvement, mais cela n'a pas été le cas, et beaucoup de grévistes y ont vu le signe d'une résignation, d'une acceptation... bref, d'avoir un moyen de commencer à expliquer que ce qui a été gagné, l'a été grâce à la lutte. La CGT, dans les AG, n'a plus exprimé sa position en faveur d'une reconduction et rapidement quelques-uns de ses bastions ont appelé à la reprise, ce qui a eu pour effet de casser la dynamique du mouvement.

Dans ce contexte, nous savions qu'il serait difficile d'obtenir une position en faveur de la dénonciation de l'accord d'entreprise et de la CCN.

La CGT nous a expliqué qu'elle consultait ses équipes pour ou contre la signature de ces accords.

La Fédération SUD-Rail a fait le choix de ne pas signer et d'exercer un double droit d'opposition :

- suite à la consultation de ses adhérents,
- en lien direct avec les revendications portées par les grévistes,
- pour refuser que des « organisations syndicales » minoritaires décident la régression sociale pour l'ensemble des travailleurs du rail.

Cette double opposition répondait aux revendications des grévistes, permettait de relancer le mouvement, en marginalisant les manœuvres des syndicats UNSA et CFDT.

Elle était de nature à adresser un signal clair au gouvernement : il faut rouvrir les négociations sur le décret socle !

La CGT, en refusant d'exercer avec la Fédération SUD-Rail un droit d'opposition à l'Accord d'entreprise et à la Convention collective (CCN), conforte la position CFDT/UNSA/Patronat.

La lutte continue

La mobilisation contre la régression sociale doit se poursuivre. Ni la validation de l'Accord d'entreprise et la CCN dans le secteur ferroviaire, ni le vote de la loi Travail, ne doivent marquer la fin de la mobilisation.

Cette mobilisation, aussi bien dans le ferroviaire qu'au niveau interprofessionnel, est historique parce qu'elle montre un véritable ras le bol de millions de travailleurs, de jeunes, de chômeurs, de retraités...

Le passage en force du gouvernement, comme du patronat, ne signifie pas leur victoire.

Face à cette logique de la régression sociale, nos revendications sont plus que jamais légitimes : améliorer nos conditions de travail et de vie, lutter efficacement contre le chômage et la précarité, en réduisant le temps de travail et en partageant les richesses produites.

C'est la lutte que nous devons poursuivre, au sein de chaque entreprise, de chaque branche professionnelle et au sein de la société toute entière !

Le syndicat SUD-Rail et l'union syndicale Solidaires vont poursuivre et intensifier leur engagement afin d'atteindre ces objectifs.